

Compte Rendu Conseil Municipal du 8 avril 2016

Absents : Charly Ancolio, Jérémy Batail-Dalloni, Regis Parmentier, Danielle Robini (tous ont donné un pouvoir pour les représenter)

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 20 janvier 2016

1- Acquisition « Cesari » :

Ce point a déjà fait l'objet d'une délibération le 18 novembre 2014, entre temps la propriétaire est décédée et nous devons prendre une autre délibération au profit des héritiers.

Les biens sont un appartement au quartier du pont qui servira de nouveau local pour la Via Ferrata et un terrain de 180 m² sous le lavoir de saint André. Le prix est de 40 000 €

Vote à l'unanimité

2- Convention relais TNT :

Autorisation pour la signature d'une convention pour la location d'un terrain à Loda sur la parcelle K1131 pour l'installation d'un relais TNT à proximité du relais actuel. Location pour 1000 € par an et 900 € pour tout nouvel arrivant sur ce relais (à négocier).

Vote à l'unanimité pour la location plutôt que la vente du terrain

3- Mise à disposition d'un nouveau local pour le syndicat mixte de la Vésubie et du Valdeblore :

Ce syndicat finance et exploite entièrement la Via Ferrata de Lantosque au même titre que les grands équipements de la Vésubie et du Valdeblore actuels et futurs.

Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'appartement « Cesari » qui remplacera le local actuel au pont disponible pour un autre usage. Les travaux d'aménagements seront pris en charge par le syndicat mixte de même que les futurs aménagements de la Via Ferrata (extension et parcours pour les enfants).

Vote à l'unanimité

4- Révision des baux :

Révision des baux de location concernés aux dates d'échéances, notamment les appartements des casernes, selon l'indice officiel de 1,0015%

Vote à l'unanimité

5- Réfection de la toiture du Presbytère du village :

Ce bâtiment d'environ 150 m² au sol sur 2 étages appartient à la commune et il n'est plus utilisé par l'église depuis le départ du prêtre. Son toit est partiellement effondré et nécessite une réfection totale pour sauver ce bâtiment. Une estimation a été faite pour le chaînage tout autour et la réfection de la toiture pour une valeur de 184 000€ TTC

Le financement devrait être le suivant :

Réserve parlementaire de C Estrosi : 15 000€ HT

Région : 30 000€ HT

Département : 76 915€ HT

Commune : 31 575 € HT

L'utilisation future de ce bâtiment n'est pas encore définie et fera l'objet d'une réflexion future...diverses pistes sont évoquées : salles pour les associations, musée religieux, la réalisation de logements semble problématique eu égard aux problèmes de parking dans le quartier.

Nous demandons d'accélérer la démarche pour établir un projet d'utilisation utile à la population une fois la toiture refaite.

Vote à l'unanimité

6- Avenant N°2 concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la future école :

Suite au problème de bornage du terrain, plusieurs modifications ont été apportées au projet :

- Déplacement de la 4ème classe de l'école primaire entraînant une modification de la salle polyvalente et la création d'un Dojo et d'une terrasse pour une surface de 145 m² supplémentaire.
- Augmentation de la capacité du parking sous terrain (12 à 24 places).
- Local sans fenêtre de 200 m² brut pour futur aménagement possible.
- Suppressions des « skydoms » remplacés par des cloisons vitrées pour les salles de classe afin d'améliorer la clarté des couloirs
- Réaménagement et agrandissement des locaux prévus initialement pour les MAM. Ces locaux seront affectés à l'association l'ANFAN qui gère les activités périscolaires avec accès indépendant.

Toutes ces modifications génèrent un surcoût estimé à 805 000€ HT auquel devra s'ajouter environ 10% pour les frais de maîtrise d'œuvre.

Cette somme assez considérable portera le projet à environ 4 200 000 € HT.

Le financement sera assuré pour 55% par le département. Des dossiers sont en cours à la région et à l'état en espérant arriver à 70% de financement, le solde sera à la charge de la commune.

Le permis de construire n'est pas encore délivré à ce jour, il devrait être confirmé très prochainement et les travaux devraient démarrer d'ici la fin 2016.

Vote : 12 voix pour et 3 abstentions

Les élus de Lantosque Autrement ne sont pas associés aux travaux d'étude du projet de même que les autres conseillers municipaux semble t-il ? Tout en étant favorable au projet d'une nouvelle école nous nous abstenons sur un dossier sur lequel nous sommes toujours devant le fait accompli.

7- Approbation du compte administratif 2015 de la commune :

Suite à notre demande nous recevons les comptes suivant le format obligatoire M14 (le détail du compte administratif est disponible sur demande à la mairie)

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 016 855,24€

- Chap . 74 : Dotations et participations **413 214.32€ soit 40.64%**
- Chap 73 : Impôts et taxes **382 098.45€ soit 39.59%**
- Chap 70,75, 77 et 013 : Ressources propres de la commune **221 542.47 € soit 21.78%**

Dépenses : 790 234.41€

- Chap 011 : Charges à caractère général **337 361.77€ soit 42.70%**
- Chap 012 : Charges de personnel **286 099.77€ soit 36.20%**
- Chap 65 et 67 : Autres charges gestion courante : **166 772.87€ soit 21.10%**

Il est à noter qu'il n'y a pas de subventions versées aux associations en dehors de l'activité périscolaire et TAP pour l'école

Résultat de l'exercice 2015 : 226 620.83€ soit 22.28%

Section d'investissement :

Recettes : 506 194.00€

- Chap 13 : Subventions d'investissement **74 194.00€ soit 14.65%**
- Chap 21 : Immobilisations corporelles **132 000.00€ soit 26.08%**
- Chap 10 : Dotations fonds divers Réserves **300 000.00€ soit 59.26%**

Dépenses : 407 581.67€

- Chap 21 : Immobilisations corporelles **92 581.67€ soit 22.71%**

Terrains nus : 6504.32€

Bâtiments scolaires : 19 262.40€

Autres bâtiments publics : 26 073.60€

Autres constructions : 5510.00€

Autres matériels et outillages : 4283.43€

Installations générales, agencements : 24 541.32€

Matériels de bureau : 2845.00€

Acquisition mobilier : 3561.00€

- Chap 23 : Immobilisations en cours **150 000.00€ soit 36.80%**
- Chap 41 : Opération patrimoniales **165 000.00€ soit 40.48%**

Résultat de l'exercice : 98 612.33€

Il est à noter que le budget voté en 2015 était de 3 619 282.42 € tant en recettes qu'en dépenses ce qui montre un retard important à l'investissement. Le même constat avait déjà été fait sur l'exercice 2014

Vote du compte administratif 2015 par l'ensemble des élus

8- Budget Primitif 2016 :

Budget de fonctionnement

Recettes : 1 284 326.48€

Ce budget intègre l'excédent antérieur reporté pour 479 226.48€

Le montant des recettes nettes est donc de 805 100.00€ par rapport aux 1 016 855.24€ réalisées en 2015.

Rien ne justifie une baisse des recettes de 20.76% de 2015 à 2016, les recettes nous paraissent sous estimées.

Dépenses : 1 284 326.48€

Ce budget intègre le virement à la section investissement pour 355 726.48€

Les autres postes sont budgétés à la hausse par rapport au réel 2015 pour un total de 928 600.00 € Le réalisé 2015 est de 790 234.41€ soit une hausse des dépenses de 138 366.00€ par rapport à l'année précédente ce qui représente 17.53% !

Monsieur le Maire nous indique budgéter certains postes à la hausse pour ne pas faire trop de modifcatifs en cours d'année...mais essayera de conserver le même objectif que 2015.

Pourquoi ne pas budgéter les objectifs réels ? Rien ne justifie une hausse de 17.53% des dépenses qui nous paraissent sur estimées.

Nous arrivons au paradoxe où nous budgétions un déficit net d'exploitation de 123 500.00 € compensé par le jeu des reports d'excédents à la section investissement. En conséquence les élus de Lantosque Autrement n'ont pas voté ce budget.

Section d'investissement :

Dépenses : 6 053 085.21€

Chap 204 Subventions versées : 200 000.00€

Chap 21 Immobilisations corporelles : 2 650 105.28€

Terrains nus : 56 504.32€

Bâtiments scolaires : 2 369 262.40€

Autres bâtiments publics : 126 073.60€

Autres constructions : 45 510.00€

Autres matériels et outillages : 9283.43€

Installations générales, agencements : 34 541.32€

Matériels de bureau et informatique : 2 845.00€

Autres immobilisations corporelles : 6085.21€

Total réels de l'exercice : 2 850 105.28€

Restes à réaliser : 3 202 979.93€

Recettes : 6 053 085.21€

Ce budget de recette est construit de la manière suivante :

Reste à réaliser : 1 375 806.00€

Propositions nouvelles : 2 929 920.48€ dont un emprunt de 2 000 000.00€

Solde d'exécution positif reporté ou anticipé : 1 747 358.73€

Vote du budget primitif 2016 :

12 voix pour

1 abstention

2 voix contre

Comme nous l'avons déjà signalé l'année dernière nous manquons d'une vision d'ensemble et d'un calendrier pour aborder la rénovation et les travaux sur notre commune.

La promesse faite en avril 2015 d'avoir des réunions sur cet important sujet n'a pas été tenue !

Ces réunions nous permettraient d'avoir un vrai débat d'orientation budgétaire

9- Affectation du résultat de l'exercice 2015 de la commune :

Affectation des excédents d'exploitation aux budgets investissement

Vote de l'ensemble des élus

Il est à noter que les excédents de la régie de l'eau ont été affectés au résultat 2015 de la commune pour plus de 630 000.00€.

10-Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales :

<i>Taux inchangés pour 2016</i>	<i>Taux moyen de la strate (communes similaires)</i>
<i>Taxe d'habitation : 9.49%</i>	<i>11.71%</i>
<i>Foncier bâti : 7.56%</i>	<i>15.75%</i>
<i>Foncier non bâti : 30.26%</i>	<i>45.65%</i>

Vote de l'ensemble des élus

11-Approbation du compte administratif et de gestion de la CCAS 2015 :

Recettes : 4253.20 €

Dépenses : 4612.50 €

Bénéfice exercice: 359.30 €

Il est à noter que la CCAS ne concerne que les repas à domicile

Vote de l'ensemble des élus

12-Vote du budget primitif 2016 du CCAS :

Budget proposé équilibré recettes et dépenses à 8578.68 €

Vote de l'ensemble des élus

Alain Martel le 11 avril 2016